

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 3 Octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, BELLEGUEULE, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 13/5 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES. ACQUISITIONS – CESSIONS.

PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZB n° 72 à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dans le cadre du projet d'aménagement cyclable.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut s'est engagée à favoriser les mobilités douces sur son territoire. L'aménagement et la sécurisation des véloroutes est donc un sujet essentiel pour :

- Favoriser la pratique du vélo pour les moyennes et longues distances,
- Lier les lieux de vie et inciter l'usage du vélo pour divers types de trajets (*ex. domicile/travail*),
- Valoriser les lieux remarquables (*sites miniers, vestiges ferroviaires, terrils...*).

Pour cela, 6 véloroutes sont en projet sur la CAPH :

- Véloroute du Bassin Minier,
- Véloroute du Paris-Roubaix,
- Véloroute de la Scarpe,
- Véloroute de l'Escaut,
- Véloroute au fil de l'eau,
- Véloroute de la Foêt de Mormal.

Vu le courrier en date du 19 mars 2025 émanant de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, sollicitant l'acquisition de la parcelle communale cadastrée ZB n° 72 située en zone N du PLUi, dans le cadre du projet de véloroute intercommunal ;

.../...

Cela concerne la véloroute du Bassin Minier qui traverse quatre communes : Wallers-Arenberg, Bellaing, Haveluy et Denain.

Le cavalier d'Haveluy va être utilisé pour un réaménagement unitaire de l'entrée de Denain au terriplat d'Arenberg.

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat indiquant que l'opération s'analyse comme un transfert de charge d'entretien et peut être réalisée pour l'euro symbolique ;

Considérant que cette cession s'inscrit dans une dynamique de valorisation des anciens cavaliers miniers et de développement des mobilités douces sur le territoire ;

Considérant que cette opération ne nécessite ni désaffectation ni déclassement du bien concerné, la parcelle étant déjà affectée à un usage compatible avec le projet ;

Il est proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZB n° 72, située sur le territoire de la commune de Denain, à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Il est convenu entre les parties que le montant ne sera pas versé en raison de sa modicité.

● **DE CONSTATER** que cette cession constitue un transfert de charge d'entretien sans désaffectation ni déclassement.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

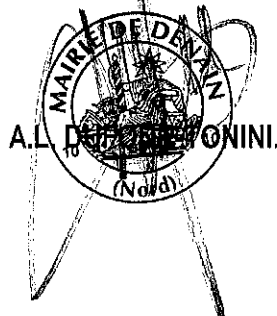
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....